



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL **Du 29 juin 2023**

Date de la convocation : 21/06/2023
Date d'affichage de la convocation : 21/06/2023
Date d'affichage de la délibération : 30/06/2023
Date du départ en Sous-préfecture : 30/06/2023

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8
Ayant donné pouvoir : 0
Absents excusés : 2
Absents : 0

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

M. MAUGAN Gilbert, Président
M. DUCLOS Jean Noel
M. FAUVIN Patrick
Mme HOLLINGER Jacqueline
M. PRUVOT Patrice
Mme FORESTIER Lucille
Mme VOISIN Elke
Mme BREYNE GAILLARD Raymonde

Pouvoirs :

Absents excusés : Mme POLLET Dorianne et Mme MAUGAN Marie

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : M. PRUVOT Patrice a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Information de la Chambre régionale des comptes sur la décision de la saisine
- Décision Modificative N°2-2023 Budget du syndicat
- Questions Diverses (Demande de dérogation pour un enfant de Luzarches + Projet Centre de Loisirs + ALSH du mercredi pour les enfant de Mareil en France)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 MAI 2023

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.



Délibération n° 2023-08

Information de la Chambre régionale des comptes sur la décision de la saisine

Le président informe le conseil syndical de l'avis rendu par la chambre régionale des comptes suite à sa saisine par Monsieur le Préfet.

Cet avis nous conduit à prendre la décision modificative N° 2-2023 du budget du syndicat proposée en point 2 de l'ordre du jour.

Cet avis sera annexé au présent procès-verbal.

Délibération n° 2023-09

Décision modificative n°2-2023 – Budget du syndicat

Vu l'exposé du Président,

Vu la demande de la Chambre Régionale des Comptes, il convient de modifier le budget de l'exercice 2023,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2/2023.

Dépenses de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 61558 : Entretien autres biens mobiliers SE		0,30
Article 6184 : Versements à des organismes de formation		500,00
TOTAL au CHAPITRE 011		500,30

Article 6411 : Personnel titulaire		1 730,00
TOTAL au CHAPITRE 012		1 730,00

Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00	
TOTAL au CHAPITRE 66	2 000,00	

Chapitre 023		23 961,00
--------------	--	-----------



TOTAL au CHAPITRE 023		23 961,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 191,30	

Recettes de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 7067 : Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	3 000,00	
TOTAL au CHAPITRE 70	3 000,00	

Article 74741 : Participation des communes membres du Groupement		0,30
Article 74748 : Participation des communes		27 191,00
TOTAL au CHAPITRE 74		27 191,30
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 191,30	

Dépenses d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,65	
TOTAL au CHAPITRE 21	0,65	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 1641 : Emprunts en euros		0,43
TOTAL au CHAPITRE 21		0,43

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,48
TOTAL au D001		0,48
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,26	



Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 13241 : GFP	30 891,57	
TOTAL au CHAPITRE 13	30 891,57	

Article 10222 : FCTVA		0,28
Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,23	
TOTAL au CHAPITRE 10		0,05

Chapitre 021		23 961,00
TOTAL au CHAPITRE 021		23 961,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- 6 930,52	

Après la décision modificative 2/23, le budget du syndicat 2023 se résume ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	530 401,00 €	530 401,00 €
Investissement	309 363,00 €	309 363,00 €

POINTS DIVERS

- Questions diverses :

- Nous avons eu une demande de dérogation pour un enfant de Luzarches futur PS en septembre 2023. Cette enfant est précoce on lui a préconisé une scolarité dans un établissement scolaire ayant peu d'enfants.

Une autre famille nous a contacté pour une dérogation d'un futur PS habitant à Thimécourt.

Monsieur Maugan précise que pour préparer ce conseil, il a demandé au maire de Luzarches sa position sur ces demandes sachant qu'une participation financière serait demandée à la commune de Luzarches. Après que celui-ci ait pris l'avis des conseillers municipaux de Luzarches en charge des affaires scolaires. Il nous a précisé que la réponse sur d'éventuelles dérogations serait négative car les places ne manquent pas dans ses écoles.

Les enseignants attirent l'attention du conseil sur l'évolution des effectifs fin 2023/2024 avec un grand nombre d'enfant, 23 qui passeront en 6^{ème}.



- Concernant le projet de centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Nous étudions avec les différents organismes concernés sa possible ouverture pour 2024.

L'étude financière montre que son financement ne sera possible que si nous obtenons de la part de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France une aide financière sur le fonctionnement.

Une première demande de subvention annuelle auprès de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France a été faite, un courrier expliquant notre démarche signé par les cinq maires devra être adressé au président de la Communauté de Communes et à la vice-présidente du CIAS.

Une réunion des 5 maires concernés sera organisée pour faire un point sur ce dossier.

- À la rentrée de septembre, nous allons accueillir les enfants de la commune de Mareil en France, pour l'ALSH du mercredi. Pour l'instant 6 enfants sont annoncés, ils seront peut-être une dizaine. Une rencontre des parents et des enfants avec les animatrices est prévue le mercredi 5 juillet à 17h15 suivie d'une visite des locaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h30 .

Secrétaire de séance
M. Patrice PRUVOT

Le Président,
Gilbert MAUGAN